



FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: Modern Pink, Shur Wax X-Hard, Shur Wax, Utility Wax, Boxing Wax Yellow Bite Wax, Periphery, Yellow Check Bite Wafers, Bite Block Hard, Bite Block Soft, Red Baseplate, Orthodontic Tray Wax, Thin-Ex, Lab Wax, Surgident® CoprWax™

Code de produit: 50093112, 50093152, 50093252, 50093212, 50093312, 50093513, 50093553, 50093352, 50095492, 50095892, 50095592, 50095992, 50093712, 50094193, 50094293, 50094191, 50094291, 50094493, 50094593, 50094491, 50094591, 50094693, 50094793, 50095094, 50095194, 50093614, 50093654, 50092178, 50092189, 50094850

Numéro de fiche signalétique du fabricant: M002

Autres moyens d'identification:

Synonymes: Paraffin Wax & Natural Occurring Wax

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Dental Wax

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: Kulzer, LLC (Mitsui Chemicals Group)

Adresse: 4315 South Lafayette Blvd.
South Bend, Indiana 46614-2517
USA

Téléphone pour informations générales: 800-431-1785

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: Chemtrec @ 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Mot de mise en garde: Ne s'applique pas

Classe GHS: N'est pas classifié comme étant dangereux selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Mention de danger: Aucune.

Conseils de prudence: Aucune.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Risque de provoquer une irritation.

Peau: Risque de provoquer une irritation.

Inhalation: Toute inhalation prolongée ou excessive risque d'entraîner une irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Cette voie de pénétration est peu probable. En cas d'ingestion, la substance est considérée comme étant non toxique.

Organes cibles: Aucune généralement connue.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Beeswax	8012-89-3	10 - 20 par poids	
Hydrocarbon and paraffin waxes	8002-74-2	25 - 30 par poids	
Hydrocarbonwaxes, microcryst	63231-60-7	25 - 30 par poids	
Gum Damar	9000-16-2	1 - 5 par poids	

Carnauba wax	8015-86-9	5 - 10 par poids
Ceresine wax	8001-75-0	10 - 20 par poids

Notes : Les composants restants de ce produit ne sont pas dangereux ou sont présentés en quantités infimes et n'atteignent donc pas les seuils réglementaires de publication.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

Contact oculaire:	Si des symptômes apparaissent Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
Contact cutané:	Si des symptômes apparaissent Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin.
Inhalation:	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion:	L'ingestion de ce matériau est peu probable. En cas d'ingestion, surveiller la personne pendant quelques jours pour vérifier qu'elle ne soit victime d'aucun blocage intestinal.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié: Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser un agent extincteur sec ou de la mousse anti-incendie. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA:	1
Inflammabilité selon NFPA:	1
Réactivité selon NFPA:	0



SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles: Pour les grands déversements Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales: Pour les grands déversements Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Méthodes d'endiguement:	Pour les grands déversements Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre, du sable ou un absorbant pour huile.
Méthodes de nettoyage:	Pour les grands déversements Placer dans un récipient approprié pour évacuation.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation. Éviter le contact avec les yeux.
Procédures pour manipulations spéciales:	Ne pas réutiliser les récipients vides.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage: Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Hydrocarbon and paraffin waxes :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 2 mg/m3

Hydrocarbonwaxes, microcryst :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 2 mg/m3

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire sous des conditions d'utilisation normales. Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire sous des conditions d'utilisation normales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes antiéclaboussures.

Description de la protection cutanée: Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire sous des conditions d'utilisation normales.

Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire sous des conditions d'utilisation normales. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le besoin de protection respiratoire variera en fonction des concentrations présentes dans l'air et des conditions environnementales (par exemple dans le cas des usines de fabrication).

Pictogrammes PPE:



SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

État physique:	Cire
Couleur:	Transparent colored wax
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	Ne s'applique pas
Point d'ébullition:	Ne s'applique pas
Point de fusion:	Ne s'applique pas
Gravité spécifique:	0.90 (Réf : eau = 1).
Solubilité:	Très peu soluble
Densité de vapeur:	Indéterminée.
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Pourcentage volatil:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.
pH:	7 - 8
Viscosité:	Indéterminée.
Coefficient de distribution de l'eau/de l'huile:	Indéterminée.
Inflammabilité:	Indéterminée.
Point d'éclair:	210 °F (99°C)
Méthode de point d'éclair :	Méthode Tagliabue en vase clos.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Propriétés oxydantes:	Indéterminée.
Teneur en COV:	Ne s'applique pas

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable lorsque les conditions de conservation et de manutention recommandées sont maintenues.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: acides forts.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Hydrocarbon and paraffin waxes :

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg/24H [Légère]
Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 50 % [Légère] (RTECS)

Peau: Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >4000 mg/kg
[Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité: Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets: Éliminer conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

Numéro ONU DOT: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

Notes : Les données fournies dans cette section sont données à titre d'information seulement. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer dûment les produits de votre expédition.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

État de l'inventaire TSCA: Tous les composants de ce produit figurent sur la liste TSCA ou sont exempts de toute obligation de déclaration.

SARA: Ce produit ne contient aucune substance chimique devant être déclarée selon la loi américaine SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986) Title III (40CFR, Part 372).

Proposition 65 de Californie: La ou les déclarations ci-dessous sont présentées dans le cadre de la loi californienne sur l'eau potable [California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)] :
Ce produit ne contient aucune substance chimique Proposition 65.

Beeswax :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Hydrocarbon and paraffin waxes :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Hydrocarbonwaxes, microcryst :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Gum Damar :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Carnauba wax :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Ceresine wax :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 1
 Danger d'incendie HMIS: 1
 Réactivité selon HMIS: 0
 Protection personnelle selon HMIS: X

Danger pour la santé selon	1
Danger d'incendie	1
Réactivité	0
Protection personnelle	X

Autres informations:

Les cotes d'évaluation HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important. Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas requises sur les SDG inférieurs à 29 CFR 1910.1200, le spécialiste peut choisir de les inclure. Les cotes d'évaluation HMIS® doivent uniquement être utilisées avec un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Le client est chargé de déterminer le PPE approprié qui doit être utilisé pour cette tâche. Les cotes d'évaluation de La NFPA (National Fire Protection Association) sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important. Les cotes de danger de la NFPA sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence afin de répondre aux dangers liés à l'exposition à court terme (aigüe) à un matériau en cas de feu, de déversement ou de situations d'urgence similaires. Les cotes de danger de la NFPA sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence afin de répondre aux dangers liés à l'exposition à court terme (aigüe) à un matériau en cas de feu, de déversement ou de situations d'urgence similaires. Le système NFPA doit uniquement être interprété et appliqué par des personnes compétentes et qualifiées qui sont en mesure d'identifier le feu, la santé et les risques de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est limité à un certain nombre de produits chimiques avec des classifications recommandées pour la norme NFPA 49 et NFPA 325, qui seront uniquement utilisées à titre de référence. Que les produits chimiques soient classifiés NFPA ou non, toute personne qui utilise les systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Fiche signalétique créée le: Mai 05, 2015
 Fiche signalétique révisée le: Avril 10, 2017
 Notes de révision de la fiche signalétique: Supercedes MSDS 5/06/2015

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.